



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
29 septembre 2020  
Français  
Original : anglais

## Situation au Mali

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Dans sa résolution 2531 (2019), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 30 juin 2021 le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et m'a prié de lui faire rapport tous les trois mois sur la suite donnée à la résolution. On trouvera dans le présent rapport les principaux faits survenus au Mali depuis mon précédent rapport (S/2020/476), en date du 2 juin 2020.

#### II. Principaux faits nouveaux

2. La situation au Mali s'est considérablement détériorée sur fond de manifestations de grande ampleur qui ont fait suite aux élections législatives du 29 mars et du 19 avril 2020 et qui se sont soldées par un coup d'État le 18 août et par la détention de l'ancien Président, Ibrahim Boubacar Keïta, de l'ancien Premier Ministre, Boubou Cissé, et de plusieurs responsables civils et militaires. Le Président a démissionné par la suite et annoncé la dissolution du Gouvernement et de l'Assemblée nationale.

##### A. Évolution de la situation politique

###### 1. Manifestations à l'issue des élections et efforts de médiation

3. En juin, les manifestations post-électorales se sont intensifiées à Bamako et dans plusieurs autres villes. Elles ont été motivées par la décision prise le 30 avril par la Cour constitutionnelle d'annuler les résultats préliminaires des élections législatives de mars et avril pour 31 des 147 sièges, principalement au bénéfice de candidats de la coalition au pouvoir.

4. Les manifestations ont débouché sur un rassemblement de masse à Bamako, le 5 juin, à l'initiative de la Coordination des mouvements, associations et sympathisants de l'imam Mahmoud Dicko. Des représentants de la société civile, dont l'imam Dicko, et des dirigeants politiques de l'opposition ont ensuite créé le Mouvement du 5 juin-Rassemblement des forces patriotiques (M5-RFP). Le M5-RFP n'a pas seulement contesté le résultat des élections, mais a aussi accusé le Gouvernement de ne pas assurer la sécurité et de ne pas mettre en œuvre les réformes institutionnelles



attendues depuis longtemps et exigé la démission immédiate du président et de son équipe. De nouvelles manifestations de masse ont eu lieu le 19 juin et le 10 juillet.

5. En réponse à ces événements, mon représentant spécial, en collaboration avec les représentants de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au Mali, a tenu plusieurs réunions avec les parties prenantes nationales et plaidé en faveur d'une solution négociée à la crise, tout en encourageant les dirigeants maliens à faire preuve de souplesse à l'égard des revendications des manifestants. Le 18 juin, la CEDEAO a envoyé une équipe de médiation à Bamako. Le 14 juin et le 8 juillet, le Président s'est adressé à la nation pour apaiser la situation. Au cours de sa deuxième intervention, il a annoncé la dissolution de la Cour constitutionnelle. En réponse, le M5-RFP a continué d'exiger la démission du Président et appelé ses partisans à descendre dans la rue et à se livrer à des actes de désobéissance civile. Du 10 au 13 juillet, des affrontements entre les manifestants et les forces de sécurité à Bamako ont provoqué la mort de 14 civils, fait plus de 100 blessés et se sont soldés par l'arrestation de plusieurs manifestants et dirigeants du M5-RFP.

6. Du 16 au 19 juillet, la CEDEAO a dépêché une délégation à Bamako pour y tenir des entretiens, sous la direction de l'ancien Président du Nigéria, Goodluck Ebele Jonathan. À la suite de cette première intervention, une délégation, composée de cinq chefs d'État de la région, est arrivée à Bamako le 23 juillet pour mettre la dernière main à un accord destiné à trouver une issue à la crise. Le M5-RFP a rejeté par la suite les propositions de la CEDEAO.

7. Le 27 juillet, la CEDEAO a convoqué un sommet extraordinaire au niveau des chefs d'État et recommandé une série de mesures à mettre en œuvre avant le 31 juillet. Parmi celles-ci figurait la démission des membres du Parlement dont l'élection était contestée, la reconstitution de la Cour constitutionnelle dans les meilleurs délais et la formation d'un gouvernement d'unité nationale. Les dirigeants du M5-RFP ont rejeté ces recommandations, arguant qu'elles violaient la Constitution du Mali et ne répondraient pas aux attentes et aux aspirations du peuple malien, et ont exigé de nouveau la démission du Président et de son « régime ».

8. Les 11 et 12 août, le M5-RFP a mobilisé les manifestants et annoncé que d'autres rassemblements auraient lieu le 21 août. Le 12 août, le médiateur de la CEDEAO a rencontré les dirigeants du M5-RFP pour les persuader de s'entretenir directement avec le Président. Le 13 août, le M5-RFP a publié un communiqué dans lequel il a rejeté cette proposition, exigé de nouveau la démission du Président et demandé à la population de rester mobilisée avant les manifestations prévues le 21 août.

## **2. Destitution du Président Ibrahim Boubacar Keïta**

9. Dans la matinée du 18 août, des soldats et des officiers de l'armée se sont mutinés dans la ville de garnison de Kati, au nord-ouest de Bamako. Ils ont rapidement gagné la capitale, où ils ont pris le contrôle d'installations stratégiques, sans rencontrer de résistance. Quelques heures plus tard, ils ont arrêté le Président et le Premier Ministre. Des ministres, de hauts fonctionnaires, des officiers militaires de haut rang et des membres du Parlement, dont le Président de l'Assemblée nationale, ont également été arrêtés. Tous ont été conduits au camp militaire de Kati. Vers minuit, dans une émission diffusée à la télévision nationale, le Président a annoncé sa démission et la dissolution du Gouvernement et de l'Assemblée nationale.

10. Dans la matinée du 19 août, des officiers militaires ont annoncé à la télévision nationale que leur groupe, dénommé Comité national pour le salut du peuple (CNSP), avait pris le pouvoir au Mali. Le groupe a justifié ses actes par la nécessité de lutter contre la corruption et la mauvaise gouvernance et de mettre fin à l'instabilité dans le

centre et le nord du Mali. Le colonel Assimi Goïta, commandant d'un bataillon des forces spéciales basé au centre du Mali, a été présenté comme le Président du CNSP. Il a annoncé que le CNSP tiendrait des consultations avec les acteurs politiques et la société civile afin d'établir une transition civile et d'organiser des élections générales dans un « délai raisonnable ». Il a également déclaré que le CNSP assurerait la continuité de l'État malien et respecterait tous les engagements internationaux, y compris ceux concernant la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et la présence de forces internationales au Mali, dont la MINUSMA.

11. Les partis politiques de la majorité au pouvoir – l'Alliance pour la démocratie au Mali-Parti africain pour la solidarité et la justice, la Convergence des forces républicaines et le Rassemblement pour le Mali – ont condamné ce qu'ils ont qualifié de destitution anticonstitutionnelle du Président. Le principal parti d'opposition, l'Union pour la République et la Démocratie, s'est déclaré prêt à travailler avec les militaires en vue d'une transition politique. Un autre parti d'opposition, Yelema, a condamné la mutinerie, mais considéré la démission du Président comme étant l'occasion de régler la crise institutionnelle. Le M5-RFP a salué la chute du Président et s'est déclaré prêt à discuter avec le CNSP des modalités de la transition politique.

12. Le 21 août, à l'initiative du M5-RFP, plus de 15 000 personnes se sont massées sur la Place de l'Indépendance pour célébrer la « victoire du peuple ». L'imam Dicko, le Vice-Président du CNSP, le colonel Malick Diaw, et le porte-parole du Comité, le colonel Ismaël Wagué, ont participé au rassemblement.

### **3. Réponse internationale et efforts diplomatiques**

13. Les organisations régionales et sous-régionales ont rapidement condamné la mutinerie et l'arrestation du Président. L'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union européenne et l'Organisation internationale de la Francophonie ont exigé la libération immédiate du Président et des autres hauts responsables du Gouvernement, ainsi que le rétablissement immédiat de l'ordre constitutionnel. L'Union africaine, la CEDEAO et l'Organisation internationale de la Francophonie ont suspendu la participation du Mali en leur sein. Le 20 août, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a tenu un sommet extraordinaire à l'occasion duquel elle a condamné le renversement du Président démocratiquement élu, destitution intervenue en violation des traités et protocoles de la Communauté et demandé son retour immédiat à la tête de l'État. La CEDAO a également imposé un régime de sanctions et fermé toutes les frontières terrestres et aériennes. Elle a suspendu les transactions financières et économiques ainsi que les échanges commerciaux entre ses États membres et le Mali, faisant une exception pour les biens de consommation de base, les médicaments, l'électricité et le carburant.

14. Du 22 au 24 août, une délégation de la CEDEAO, dirigée par l'ancien Président du Nigéria, Goodluck Jonathan, s'est rendue à Bamako, où elle a rencontré les dirigeants du CNSP ainsi que mon représentant spécial et d'autres membres de la communauté internationale.

### **4. Arrangements transitoires**

15. À la suite des consultations tenues par la CEDEAO et le CNSP, M. Keïta a été libéré le 27 août. La Division des droits de l'homme de la MINUSMA lui avait rendu visite pendant sa détention pour évaluer sa situation et mon représentant spécial l'a rencontré immédiatement après sa libération. Le 2 septembre, M. Keïta a été hospitalisé à Bamako et le 5 septembre, il s'est rendu à Abou Dhabi pour y recevoir des soins médicaux.

16. La délégation de la CEDEAO et les dirigeants du CNSP ont continué leurs échanges sur les modalités d'une transition politique.

17. Les secrétariats des ministères sont restés en place pendant la crise et la MINUSMA a continué de collaborer avec ses homologues des ministères concernés pour assurer la continuité de ses activités.

18. Le 24 août, le CNSP a publié l'Acte fondamental, document constitutionnel provisoire, qui vise à donner une base juridique aux décisions à venir et qui prévoit un certain nombre de dispositions, portant notamment sur les droits de l'homme, les questions relatives à l'État et à la souveraineté, et les traités et les accords internationaux. Le 27 août, il a procédé à une série de nominations à des postes clés en son sein et à la tête des forces de défense et de sécurité du Mali.

19. Le CNSP a organisé une série de consultations avec les principaux acteurs politiques et ceux de la société civile les 10 et 12 septembre. Les participants ont adopté une charte de la transition, qui définit le cadre dans lequel les élections se dérouleront au bout de 18 mois. La Charte prévoyait qu'il y ait un Président de la transition, un Vice-Président chargé des questions de défense et de rétablissement de l'autorité de l'État et un Premier Ministre qui dirigerait un gouvernement composé de 25 ministres au maximum. Le Président et le Vice-Président pouvaient être soit des civils, soit des membres des forces armées. La Charte prévoyait également la création d'un Conseil national de 121 membres qui agirait comme organe législatif et représenterait tous les acteurs nationaux, y compris les groupes armés signataires.

20. Le 7 septembre, à sa cinquante-septième session ordinaire tenue à Niamey, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a pris note des consultations en cours et publié un communiqué dans lequel elle rejettait la Charte susmentionnée, tout en donnant son accord de principe à une période de transition de 18 mois. Elle a également assujetti l'assouplissement des sanctions à la désignation d'un Président et d'un Premier Ministre civils à la tête de la transition. Le Président du Ghana, Nana Akufo-Addo, en sa qualité de nouveau Président de la Conférence, a invité le CNSP à participer à des consultations au Ghana le 15 septembre, dans le but d'y négocier un accord.

21. Le 21 septembre, le CNSP a annoncé la désignation officielle par un collège électoral de l'ancien Ministre de la défense et colonel-major à la retraite, Bah N'Daou, à la présidence du Gouvernement de transition de 18 mois, et du colonel Assimi Goïta à la vice-présidence. Des membres du M5-RFP ont rejeté ces désignations, estimant que la procédure n'avait pas été inclusive, tandis que la Coordination des mouvements de l'Azawad a demandé, dans un communiqué distinct, que l'accent soit davantage mis sur le processus de paix pendant la transition.

22. Le 23 septembre, l'Envoyé spécial de la CEDEAO, Goodluck Jonathan, s'est de nouveau rendu à Bamako pour des consultations avec toutes les parties prenantes.

### **III. Accord pour la paix et la réconciliation au Mali : progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures prioritaires**

23. La crise politique a pratiquement bloqué la mise en œuvre de l'Accord. Le Comité de suivi de l'Accord a tenu sa quarantième session le 11 juin, avant les événements du 18 août. Les parties maliennes ont examiné les progrès qui avaient été faits dans la mise en œuvre de l'Accord et sont convenues de faire participer des femmes aux travaux du Comité.

24. Les principaux acteurs, y compris les dirigeants du CNSP et les mouvements signataires, ont continué de réaffirmer leur attachement à l'Accord. Les signataires,

la Coordination des mouvements de l’Azawad et la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d’Alger, ont rencontré le CNSP et souligné qu’il fallait que les arrangements transitoires, quels qu’ils soient, respectent l’Accord.

25. Afin de garantir que le système des Nations Unies au Mali donne effet à la liste relative aux sanctions établie en application de la résolution [2374 \(2017\)](#), la MINUSMA a continué de mener des activités d’information sur les obligations liées aux sanctions, notamment sur la mise en place de contrôles visant à empêcher des personnes inscrites sur la liste de prendre place à bord de ses vols. Elle a également sensibilisé d’autres parties prenantes, notamment celles qui supervisent l’application de l’Accord, au fait qu’il fallait empêcher les personnes inscrites sur la liste de bénéficier d’un soutien financier, opérationnel ou logistique.

#### **A. Redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées, réformées et inclusives**

26. En juin, des progrès ont été faits dans l’achèvement de la phase de « rattrapage » concernant le désarmement, la démobilisation et l’intégration des 510 ex-combattants restants, pour un total initial de 1 840 ex-combattants, dans les Forces de défense et de sécurité maliennes. Au 12 juillet, 400 ex-combattants (dont 10 femmes) avaient été enregistrés, dont 215 à Tombouctou, 139 à Gao et 46 à Kidal. La Mission et l’équipe de pays des Nations Unies ont soutenu les activités d’enregistrement. Les ex-combattants seront formés, intégrés et déployés dès qu’un nouveau gouvernement aura approuvé le processus. Viendra ensuite le tour des 110 ex-combattants restants au cours de la prochaine étape du processus accéléré de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et d’intégration.

27. Des problèmes tenant à des désaccords entre les parties sur les modalités ont continué de se poser quant au déploiement à Kidal de la dernière compagnie d’un bataillon reconstitué qui se trouve actuellement à Gao.

28. À Gao et à Tombouctou, à la suite de la remise par la Mission des sites du Mécanisme de coordination opérationnelle au cours de la période précédente, des inquiétudes se sont fait jour concernant la direction, le manque de soutien de la part du commandement des forces armées maliennes, les mauvaises conditions de vie et le sentiment que la solde versée aux membres du bataillon reconstitué se trouvant à Tombouctou n’était pas équitable. Des problèmes analogues concernant la solde se sont posés à Kidal. Il importe qu’il y ait un soutien, une formation, des structures de commandement et de contrôle et des équipements adéquats pour assurer la pleine opérationnalisation des unités reconstituées.

29. La prochaine étape du processus accéléré de désarmement, de démobilisation et de réintégration porte sur la formation et l’intégration, puis le redéploiement des 400 ex-combattants déjà enregistrés. Elle sera suivie par la reprise des activités liées au deuxième groupe visé par le processus accéléré, qui concernent 1 160 ex-combattants, ainsi que par la mise en œuvre du programme de réinsertion socioéconomique.

#### **B. Réformes constitutionnelles et institutionnelles**

30. Faute d’un Parlement opérationnel, la mise en œuvre des réformes constitutionnelles et institutionnelles a encore été retardée. Les préparatifs des élections législatives partielles dans les régions de Ménaka et de Taoudenni ont également été interrompus.

### **C. Zone de développement des régions du nord**

31. Le Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation a continué de travailler sur le dossier de la Zone de développement des régions du nord, mais la mise en œuvre a été interrompue du fait de la crise politique, le Gouvernement ayant cessé de bien fonctionner.

### **D. Participation des femmes**

32. À la quarantième session du Comité de suivi de l'Accord, la délégation du Gouvernement comprenait une Vice-Ministre et celle de la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger comptait trois femmes (voir par. 23). Les participants ont approuvé la proposition consistant à faire passer de deux à trois le nombre de représentantes pour chaque partie ; les parties signataires se sont engagées quant à elles à avoir chacune trois femmes dans leur délégation à la session suivante. Les participants se sont également engagés à chercher des moyens de faire participer des femmes aux quatre sous-comités thématiques du Comité de suivi de l'Accord.

## **IV. Stabilisation et rétablissement de l'autorité de l'État dans le centre du pays**

33. La situation dans le centre du Mali reste très préoccupante. Les milices d'autodéfense et les groupes extrémistes ont continué d'exploiter les conflits intercommunautaires, ce qui a entraîné une violence continue contre les civils et des problèmes de sécurité, touchant principalement les cercles de Bankass, Bandiagara, Douentza et Koro. La milice d'autodéfense dogon, Dan Nan Ambassagou, aurait recruté de force des villageois dogons dans ses rangs et aurait exercé des représailles contre ceux qui refusaient de se joindre à elle. Les extrémistes ont également poursuivi leurs attaques contre les forces de défense et de sécurité maliennes, tout en consolidant leur présence dans la région de Ségou. Les affrontements entre communautés et groupes terroristes ont également entraîné le blocus de plusieurs villages, rendant les conditions de vie de plus en plus pénibles.

34. Les groupes terroristes ont continué d'étendre leur influence dans le centre du pays, attaquant et menaçant la population locale dans plusieurs villages. Les enlèvements perpétrés par ces groupes auraient augmenté dans le cercle de Douentza, de même que les attaques au moyen d'engins explosifs improvisés le long des principaux axes de transport, ce qui a entravé les déplacements des civils et des forces de sécurité. Les forces de défense et de sécurité nationales ont été la cible de multiples attaques, principalement dans l'est et le nord de la région centrale.

35. La Mission a continué de soutenir le Secrétariat permanent du Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali. Le 29 juin, le Comité régional du Cadre politique pour la région de Ségou a commencé ses activités dans la ville de Ségou, complétant ainsi la mise en place des structures clés au niveau régional.

36. La MINUSMA a continué de soutenir les efforts de réconciliation et de cohésion sociale. Un dialogue intercommunautaire a été engagé à Ogossogou et des accords de paix locaux ont été signés dans les cercles de Koro et de Djenné, ouvrant la voie au retour à Djenné de 500 personnes déplacées.

37. La Mission a apporté son concours à une formation sur la prévention des conflits et la médiation qui s'adressait aux autorités locales et aux médiateurs traditionnels dans l'ensemble de la région de Mopti, ainsi qu'à une initiative du Gouvernement qui a réuni les autorités locales et des dirigeants de la société civile pour qu'ils discutent

des difficultés à surmonter avant que l'État ne puisse rétablir son autorité dans la région. Elle a également soutenu la campagne de communication menée par le Gouvernement dans le centre du pays avec la diffusion d'émissions en langues locales sur la coexistence pacifique à Bandiagara, Bankass, Douentza et Koro.

38. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies se sont également attachées à faciliter l'accès aux villages isolés, notamment en remettant en état plusieurs ponts enjambant le fleuve Niger. La crise politique à Bamako a cependant interrompu la plupart des activités menées par le Gouvernement dans le centre du pays, bien que la MINUSMA ait continué de protéger le travail des civils.

39. La MINUSMA a poursuivi l'opération Buffalo et lancé l'opération Mangouste, toutes deux visant à renforcer la protection des civils dans les zones régulièrement visées par la violence. Elle s'est également dotée d'un nouvel outil exploitant les données géospatiales pour évaluer les effets de ses activités de protection des efforts civils, ce qui lui permet d'adapter rapidement son action et d'améliorer encore l'efficacité des opérations.

## **Progrès de la mise en œuvre des mesures prioritaires**

### **1. Rétablissement de la présence et de l'autorité de l'État**

40. Au 31 août, 17 % des administrateurs civils du nord du Mali et de la région de Mopti étaient physiquement présents dans leur lieu d'affectation, dont 29 % des préfets et 14 % des sous-préfets, soit une baisse de 5,5 % par rapport à la période précédente, qui tient à la persistance de l'insécurité et à l'aggravation de l'instabilité politique. La majorité des administrateurs font la navette entre leur lieu d'affectation et le cercle ou la capitale régionale la plus proche. Dans les régions de Ménaka et de Taoudenni, plusieurs postes restent vacants.

41. À la suite de l'enlèvement du sous-préfet le 17 juin dans le cercle de Diré, dans la région de Tombouctou, les deux principaux syndicats des administrateurs civils ont publié le 22 juin un communiqué commun appelant les membres qui ne se sentaient pas en sécurité dans leur lieu d'affectation à se replier vers la localité sécurisée la plus proche. Cela a incité plusieurs administrateurs civils à quitter leur lieu d'affectation, dont le préfet et tous les sous-préfets restants de Diré. Plusieurs administrateurs civils sont toujours aux mains de leurs ravisseurs.

### **2. Lutte contre l'impunité**

42. Les mesures prises par le Gouvernement pour faire face aux crimes commis dans le centre du pays, en violation du droit international des droits de l'homme et du droit humanitaire, restent largement insuffisantes. Les mesures judiciaires prises dans des affaires à grand retentissement, comme les attaques perpétrées à Ogossogou en mars 2019, à Sobane Da en juin 2019 et à Malémana en décembre 2019 qui ont fait au moins 206 morts parmi la population, n'ont guère eu d'effets. Cependant, une enquête judiciaire a été ouverte sur l'attaque perpétrée à Ogossogou en février 2020. Signe encourageant, en juillet, des poursuites ont été engagées contre les militaires soupçonnés d'être impliqués dans les faits survenus dans le centre du Mali, notamment l'attaque perpétrée contre Binédama le 5 juin, au cours de laquelle 37 personnes au moins ont été sommairement exécutées (31 hommes, 3 femmes et 3 enfants) pendant une opération militaire des forces nationales. Les mandats d'arrêt n'ont pas encore été lancés.

43. Des difficultés persistent en ce qui concerne la conduite des enquêtes et l'exécution des mandats d'arrêt en raison de l'insécurité croissante, des restrictions à la liberté de circulation liées à la maladie à coronavirus (COVID-19), de l'absence de

forces de défense et de sécurité maliennes et de l'influence exercée par les extrémistes et les milices.

## V. Évolution de la situation régionale

44. Les opérations antiterroristes internationales se sont poursuivies avec un certain succès, comme le montre l'assassinat du Chef d'Al-Qaïda au Maghreb islamique, Abdelmalek Droukdel, et de plusieurs membres de son groupe, près de Tessalit, dans la région de Kidal, au début du mois de juin. Lors du sommet des Chefs d'État du Groupe de cinq pays du Sahel, le 30 juin, à Nouakchott, ceux-ci ainsi que le Président de la France se sont engagés à intensifier les opérations de lutte contre le terrorisme dans la zone des trois frontières, dans la région du Liptako-Gourma, tout en réitérant leur engagement à enquêter sur les allégations de violations des droits humains par les forces de sécurité et de défense, et à faire que celles-ci respectent le cadre de contrôle du respect des droits humains et du droit international humanitaire.

45. La MINUSMA a continué de fournir un appui logistique à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Du 3 juin au 24 juillet, elle lui a fourni 240 600 litres de carburant, 640 litres d'huile et 12 600 boîtes de ration. En étroite consultation avec la Force, elle a également pris des dispositions pour lui apporter un appui renforcé, conformément à la résolution 2531 (2020).

## VI. Principaux faits nouveaux en matière de sécurité

46. La situation en matière de sécurité est restée très préoccupante, les attaques de groupes extrémistes contre les civils et les forces de sécurité nationales et internationales dans le nord et le centre du Mali se poursuivant sans relâche.

47. Les affrontements entre les groupes affiliés au Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans et à l'État islamique du Grand Sahara se sont poursuivis, principalement dans la région de Gao, en raison de l'expansion continue de l'État islamique du Grand Sahara du centre du Mali vers le nord et la zone des trois frontières. Le 31 juillet, des douaniers, dans la ville de Sikasso, et le 4 août, un poste de gendarmerie, dans la ville de Kayes, ont été attaqués par des assaillants non identifiés, qui seraient affiliés à des groupes terroristes.

48. Dans la ville de Gao, des tensions entre les populations arabe et songhaï ont éclaté le 20 août. Le 26 août, à la suite d'une réunion entre les communautés, un mémorandum d'accord visant à favoriser un environnement sûr dans la région de Gao a été signé par des notables des communautés songhaï, arabe, touareg et peule.

49. La Coordination des mouvements de l'Azawad a continué d'étendre son influence dans les régions de Kidal et de Tombouctou et reste le principal garant de la sécurité dans la région de Kidal.

50. En juillet, des affrontements ont repris entre différentes communautés arabes affiliées au Mouvement arabe de l'Azawad-Plateforme (Ould Ich) et au Mouvement arabe de l'Azawad-Coordination (Tourmouz), à Lerneb, dans le district de Goundam (région de Tombouctou). Malgré un accord négocié par les autorités mauritanienes dans la zone frontalière, des affrontements le 2 août ont fait 15 morts. En août, la MINUSMA a apporté son appui au processus de médiation lancé par le Gouverneur de Tombouctou et à une mission d'enquête de l'équipe mixte d'observation et de vérification, qui a conclu qu'il s'agissait d'une violation du cessez-le-feu, dont la Commission technique de sécurité serait saisie à sa prochaine réunion.

## A. Attaques asymétriques et autres

51. Les forces nationales et internationales, la MINUSMA et les groupes armés signataires ont essuyé 84 attaques asymétriques ; 49 % d'entre elles se sont produites dans le nord du Mali : 11 attaques ont eu lieu dans la région de Gao, 9 à Kidal, 7 à Ménaka et 14 à Tombouctou. Le centre du Mali a été le théâtre de 48,8 % des attaques : 33 attaques se sont produites dans la région de Mopti et 8 dans celle de Ségou, soit une augmentation par rapport à la période précédente, au cours de laquelle 30 attaques avaient été enregistrées contre les forces de sécurité et les groupes signataires.

52. Les Forces de défense et de sécurité maliennes ont été la cible de 47 attaques, qui ont fait 108 morts et 201 blessés. Les attaques les plus meurtrières ont eu lieu le 14 juin à Bouka, dans le cercle de Niono (région de Ségou), et le 2 juillet à Gouari, dans le cercle de Bankass (région de Mopti), faisant 27 morts parmi les soldats et 5 disparus à Bouka, et 9 morts et 6 blessés à Gouari.

53. La MINUSMA a subi 29 attaques, qui ont fait deux morts et 40 blessés parmi les soldats de la paix. Le nombre d'attaques a augmenté par rapport à la période précédente (26), de même que le nombre de morts, 24 blessés parmi les soldats de la paix ayant été enregistrés la période précédente et aucun mort. C'est dans la région de Mopti que l'on continue d'enregistrer le plus grand nombre d'attaques (14), suivie des régions de Kidal (8), de Ménaka (3), de Gao (2) et de Tombouctou (2). Le 13 juin, deux soldats de la paix ont été tués à la suite de l'attaque d'un convoi logistique de la MINUSMA, à 93 km au nord-est de la ville de Gao. Le 7 juillet, le camp de la MINUSMA à Tessalit, dans la région de Kidal, a essuyé des tirs indirects. Il n'y a eu ni victimes ni dégâts matériels.

54. Au cours du premier semestre 2020, le nombre d'attentats aux engins explosifs improvisés contre la MINUSMA a augmenté par rapport à la même période en 2019, passant de 25 à 41. Alors que le nombre de blessés parmi les soldats de la paix est passé de 22 à 58, le nombre de morts n'a que légèrement augmenté, passant de 3 à 4, en partie grâce au renforcement de la formation de la Mission en matière de lutte contre les engins explosifs et à l'amélioration de son matériel.

55. Les groupes armés signataires ont fait face à sept attaques au cours de la période considérée, à la suite desquelles sept de leurs membres sont morts et six ont été enlevés. Le 9 juillet, des hommes armés non identifiés ont enlevé le commandant de la base du Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad à Amrouch, dans la commune de Gargando (cercle de Gounadam, région de Tombouctou).

## B. Appui aux institutions de défense et de sécurité maliennes

56. Le 27 juillet, l'Instance de coordination au Mali s'est réunie pour renforcer la coordination entre les forces de défense et de sécurité nationales et internationales. Les participants ont examiné les besoins en ressources de l'initiative « Ménaka sans armes » ainsi que les efforts visant à établir un cadre juridique pour la coopération et la consultation entre les forces de sécurité au Mali.

57. La MINUSMA a procédé à 35 évacuations sanitaires primaires pour les Forces de défense et de sécurité maliennes. Après les événements du 18 août, elle a continué ses évacuations, notamment pour 18 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes blessés le 27 août lors de l'attaque d'un convoi de l'armée malienne dans la région de Mopti, et pour 18 soldats maliens dont le convoi avait été attaqué dans la région de Koulikoro le 4 septembre.

58. La police de la MINUSMA a formé 129 membres du personnel de sécurité malien (dont 21 femmes) à la police de proximité.

### **C. Atténuation de la menace des armes légères et de petit calibre et des engins explosifs**

59. Les groupes extrémistes ayant multiplié les attaques au moyen d'engins explosifs improvisés contre les forces de sécurité internationales, la MINUSMA et d'autres entités ont dû prendre des mesures. Outre qu'elle a eu recours à la couverture aérienne pour contrer les menaces, la Mission a donc poursuivi l'opération Seka, qui vise à protéger les principaux axes de transport dans les régions de Gao et de Ménaka.

60. Le 3 juillet, la Mission a également lancé l'opération « Boîte à outils », qui consiste à recenser et analyser les attaques pour mieux planifier l'itinéraire des convois et renforcer dans chaque secteur les moyens de protection des convois, des civils et des acteurs humanitaires. Des changements importants ont eu lieu, notamment l'établissement de plans de lutte contre les engins explosifs improvisés pour chaque convoi en fonction de menaces précises, le renforcement des missions de reconnaissance et des patrouilles dans le cadre des missions de soutien à l'opération et la mise en place d'une base de données d'informations de reconnaissance et de recommandations opérationnelles pour divers itinéraires.

61. Le Service de la lutte antimines a terminé les travaux de deux dépôts d'armes militaires dans la région de Gao et entrepris la construction et la rénovation de 10 autres dépôts d'armes et d'un dépôt de munitions dans les régions de Gao et de Ménaka pour le compte des autorités maliennes. Grâce à cette capacité de stockage sécurisé supplémentaire, il sera possible de réduire le risque d'explosions accidentelles ainsi que le trafic illicite d'armes de petit calibre.

## **VII. Protection des civils**

62. Malgré l'action menée par les forces nationales pour renforcer les mesures de protection avec le concours de la MINUSMA, les civils, toutes communautés confondues, ont continué d'être la cible d'attaques, en particulier dans le centre du Mali. Au 31 août, 343 cas avaient été signalés : 375 civils avaient été tués, 450 blessés et 93 enlevés dans l'ensemble du Mali. Les actes de violence ont donc augmenté par rapport à la période précédente où 293 cas avaient été signalés : 266 civils avaient été tués, 189 blessés et 44 enlevés. Les civils de la région de Mopti ont été les plus touchés avec 165 cas : on a dénombré 248 morts, 100 blessés et 49 personnes enlevées (48 % de tous les cas concernant des civils).

63. Si le nombre global d'accidents liés à des engins explosifs improvisés est resté constant, le nombre de victimes civiles dans le centre a augmenté du fait d'une plus grande utilisation du type d'engins explosifs improvisés déclenchés par les victimes : 153 cas au cours du premier semestre 2020 (35 morts et 118 blessés), contre 108 au cours de la même période en 2019.

64. Dans la région de Gao, la MINUSMA a enregistré une hausse de la violence contre les civils, malgré le récent retour dans la ville frontalière de Labézanga des forces de défense maliennes, qui bénéficient de son appui. Les civils le long de l'axe Gao-Labézanga et dans la zone voisine de Liptako-Gourma ont continué de subir des violences et des menaces, qui les poussent à partir. La MINUSMA est en train d'accroître sa présence dans la région.

65. Le 15 juin, la MINUSMA a adopté de nouvelles instructions permanentes concernant l'alerte et l'intervention rapides. Grâce à de nouveaux outils en ligne, tels que le formulaire de suivi des alertes rapides, testé dans la région de Mopti en août et mis en service dans les autres régions en septembre, la MINUSMA peut faire une analyse systématique complète d'une opération immédiatement après qu'elle a eu lieu de sorte à améliorer en permanence ses interventions rapides. La Mission a affiné davantage son outil pilote fondé sur les données qui lui permet de mesurer l'effet de ses mesures de protection des civils et l'utilise aussi pour les opérations que la Force mène dans d'autres régions que celle de Mopti. Des mesures sont prises pour installer des lignes téléphoniques gratuites permettant aux civils d'informer la MINUSMA de menaces imminent dans toute la zone qu'elle couvre. Les moyens aériens devront cependant être à la hauteur si la Mission veut déployer des moyens d'action rapides pour protéger les civils.

## VIII. Situation des droits humains

66. La situation des droits humains s'est détériorée, car les violations et les atteintes aux droits sont favorisées par la propagation de l'extrémisme violent, les opérations antiterroristes et la violence communautaire ainsi que par les actes de violence lors des manifestations antigouvernementales à Bamako.

67. La MINUSMA a recensé 720 violations des droits humains (377) et atteintes (343), soit 185 de plus que pendant la période précédente, y compris des exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires (96 victimes), d'autres meurtres (252), des violations du droit à l'intégrité physique ou des atteintes à ce droit (158), des disparitions forcées (5), des enlèvements (58), des actes de torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants (9), des arrestations et détentions illégales ou arbitraires (142), ainsi que de nombreux cas de menaces de mort et d'intimidation, de conscription et de déplacement forcé de civils, de destruction de propriétés publiques et privées et de pillage.

68. Comme par le passé, la plupart des violations et atteintes ont eu lieu dans la région de Mopti (359), ainsi que dans les régions de Bamako (202), de Ségou (44), de Tombouctou (32), de Ménaka (28), de Gao (22), de Koulikoro (17) et de Kidal (16). Elles ont été commises par les forces nationales (187), les autorités judiciaires (114), les groupes armés qui ont signé l'accord et le respectent (35), les groupes armés et milices communautaires (260) et les groupes extrémistes (122).

69. À la suite d'allégations de graves violations des droits humains commises par les forces nationales lors des manifestations à Bamako entre les 10 et 13 juillet, la MINUSMA a mené une mission d'enquête, à l'issue de laquelle il a été établi que la force spéciale de lutte contre le terrorisme et d'autres composantes des Forces de défense et de sécurité malien avaient fait un usage excessif de la force, faisant 14 morts - 11 hommes et 3 garçons - et 109 blessés. L'enquête a également conclu que des individus avaient commis des actes de violence.

70. Les forces nationales ont commis des violations des droits humains dans le cadre d'opérations antiterroristes, notamment l'exécution sommaire d'au moins 37 personnes (31 hommes, 3 femmes et 3 enfants) et l'incendie d'habitations lors d'une opération militaire menée le 5 juin à Binédama, dans la région de Mopti. Les forces nationales ont eu l'appui des chasseurs traditionnels dogons (dozos) des villages environnants pendant cette opération.

71. Le 6 août, la MINUSMA a publié sa note trimestrielle sur les violations et atteintes aux droits humains au Mali, pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2020 : 632 violations et atteintes ont été confirmées, soit une augmentation de 5,7 % par

rapport au trimestre précédent. Les violations commises par les Forces de défense et de sécurité maliennes et les forces internationales dans le cadre des opérations militaires et de sécurité ont donc augmenté et comprenaient des allégations concernant 50 exécutions arbitraires qui auraient eu lieu entre les 26 et 28 mai 2020, en particulier dans le village de Boulekessi et les villages environnants.

72. La violence intercommunautaire s'est poursuivie sans relâche dans la région de Mopti, les groupes armés et les milices dogons étant responsables de 6 attaques, qui ont fait 9 morts, et les groupes armés de la communauté peule de 61 attaques, qui ont fait 180 morts. Le 1<sup>er</sup> juillet, des hommes armés de la communauté peule ont attaqué les villages de Djimindo, de Fangadougou et de Gouari, tuant au moins 33 personnes, en blessant beaucoup d'autres, détruisant des biens et pillant le bétail. La milice Dan Nan Ambassagou a continué de recruter de force des civils pour renforcer ses rangs.

73. Le nombre de violations graves concernant des enfants a diminué : on a dénombré 230 violations concernant 159 enfants, contre 322 violations concernant 219 enfants pendant la période précédente. Si dans la plupart des cas les auteurs n'ont pas été identifiés, 27 violations ont été attribuées au Mouvement arabe de l'Azawad-Coordination des Mouvements de l'Azawad, 19 à la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger, 14 à Dan Nan Ambassagou, 3 à des groupes extrémistes, 2 à des dozos et une aux forces armées maliennes. Au total, 46 enfants ont été tués et 24 mutilés. Soixante-neuf enfants âgés de 11 à 17 ans ont été recrutés par le Mouvement arabe de l'Azawad-Coordination des Mouvements de l'Azawad (36), la Plateforme (19), Dan Nan Ambassagou (7) et des groupes armés non identifiés (7). La MINUSMA a également confirmé 16 cas d'attaques et de menaces visant des écoles et des hôpitaux.

74. La MINUSMA a signalé cinq cas de violence sexuelle liée au conflit concernant trois femmes et deux filles, y compris des viols collectifs et l'esclavage sexuel commis par des groupes extrémistes. Elle a formé 54 agents et agents de police à la gestion des cas de violence sexuelle liés au conflit.

75. La MINUSMA a continué d'appuyer les travaux de la Commission vérité, justice et réconciliation, qui s'apprête à établir son rapport final en juin.

## **IX. État de droit**

76. Le nombre de fonctionnaires judiciaires et pénitentiaires déployés dans le nord et le centre du Mali est resté faible, ce qui a nui au fonctionnement des tribunaux. L'insécurité a continué d'entraîner l'absentéisme et la réinstallation de huit magistrats dans ces régions. La MINUSMA a poursuivi ses efforts en faveur du retour des entités judiciaires dans ces régions, plaident pour l'affectation d'un nombre suffisant de magistrats et la tenue régulière d'audiences mobiles et sur place.

77. La MINUSMA a apporté un appui au Gouvernement par des activités de sensibilisation et la fourniture d'équipements de protection pour prévenir la propagation de la COVID-19 dans les prisons dans le nord et le centre du pays.

78. En collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Mission a continué de fournir une assistance technique au Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, notamment en proposant des activités virtuelles de mentorat à l'intention des magistrats et des enquêteurs et de formation à l'intention des premiers secours et des employés de bureau.

79. Le 24 août, la session de 2020 de la Cour d'assises de Bamako a repris avec 29 procès pour crimes liés au terrorisme, dont l'ouverture est prévue le 11 septembre.

80. À ce jour, les autorités maliennes n'ont encore ouvert aucun procès pour juger les personnes ayant provoqué la mort de soldats de la paix.

## X. Situation humanitaire

81. La situation humanitaire reste très préoccupante, la COVID-19 aggravant une situation déjà fragile. L'insécurité a continué d'entraver l'accès humanitaire, mais les acteurs humanitaires continuent d'établir des relations de confiance avec les populations qu'ils servent.

82. L'insécurité alimentaire s'est accrue à un rythme alarmant. Pendant la période de soudure, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide alimentaire d'urgence a augmenté de plus de 70 %, atteignant 1,3 million. Dans le même temps, les problèmes de financement ont obligé les acteurs humanitaires à réduire la ration à 60 % du panier alimentaire de base.

83. Depuis la période précédente, le nombre de personnes déplacées est passé de 250 998 à 266 831, et 139 631 réfugiés maliens restent dans les pays voisins.

84. Toutes les écoles sont fermées depuis le 19 mars, ce qui touche 3,8 millions d'enfants. La communauté internationale a apporté son soutien au Gouvernement pour mettre en place des activités d'apprentissage à domicile et préparer la réouverture des écoles tout en respectant les mesures strictes de prévention de la COVID-19. La mobilisation de l'ensemble du secteur de la santé en réponse à la pandémie a également eu des conséquences négatives sur les programmes essentiels, notamment les vaccinations.

85. Dans le cadre d'un effort intégré, la MINUSMA, sous la direction technique de l'Organisation mondiale de la Santé, a apporté son soutien au Gouvernement dans la lutte contre la COVID-19 en fournissant du matériel de protection : 21 tonnes de matériel ont déjà été expédiées dans le nord du pays et 32 tonnes de matériel devraient l'être à Bamako.

86. Le plan de réponse humanitaire 2020 a été révisé en juillet 2020, ciblant 5,5 millions de personnes sur un total de 6,8 millions dans le besoin. Il faudra mobiliser 474,3 millions de dollars pour le mettre en œuvre. Au 31 août, 166,2 millions de dollars avaient été reçus (35 %).

## XI. Développement économique

87. En juin, l'équipe de pays des Nations Unies et la MINUSMA ont évalué l'impact socioéconomique de la COVID-19 et finalisé un plan d'intervention intégré chiffré afin de coordonner leur appui au Gouvernement. Elles ont constaté que la capacité du Gouvernement à mobiliser des ressources a diminué en raison de la récession économique mondiale résultant de la pandémie et d'une réduction attendue de 5 % à 0,9 % de la croissance du produit intérieur brut (PIB) national du Mali qui était estimée pour 2020.

88. Pour la première fois en six ans, la croissance démographique sera nettement supérieure à la croissance du PIB. En 2019, le taux de pauvreté était de 42,3 % ; du fait de la crise, 800 000 Maliens de plus se retrouveront sous le seuil de pauvreté et d'autres s'enfonceront davantage dans la misère. Les inégalités de revenus et d'accès à l'emploi vont probablement s'accentuer, ce qui entraînera sans doute une escalade

des tensions socioéconomiques et politiques. Les sanctions de la CEDEAO pourraient également avoir des répercussions négatives sur les perspectives à court et moyen terme.

89. Au cours de la période considérée, 11 nouveaux projets financés par le fonds d'affectation spéciale et chiffrés à près de 3,6 millions de dollars ont reçu le feu vert ; ils sont conformes aux priorités définies dans le cadre stratégique intégré, notamment pour le rétablissement de l'autorité de l'État, la cohésion sociale, la résilience, les infrastructures, l'état de droit, la médiation et l'autonomisation des femmes en vue de leur participation à l'application de l'Accord.

90. Des projets à effet rapide (31), d'un montant total de 1,02 million de dollars, ont également été approuvés pour la fourniture de services de base, la construction d'infrastructures, les activités génératrices de revenus, la prévention des conflits, le soutien aux jeunes, aux femmes et aux enfants, l'appui aux Forces de défense et de sécurité maliennes et à l'action du Gouvernement face à la COVID-19.

91. Un nouveau projet du Fonds pour la consolidation de la paix, d'environ 1,3 million de dollars, a été approuvé à l'appui de la coordination des projets du Fonds au Mali.

## **XII. Communications externes**

92. La MINUSMA a pris des mesures pour renforcer les activités de communication externe visant à mieux faire connaître et comprendre son mandat et à mettre en avant le rôle et la responsabilité essentiels des autorités maliennes dans l'application de l'Accord et la protection des civils. Des points de presse thématiques ciblés ont été organisés sur des questions prioritaires telles que l'Accord et le rôle de la Mission dans le centre du Mali ; des entretiens avec le Gouvernement et les hauts fonctionnaires de la MINUSMA ont été diffusés à la radio et sur d'autres médias ; des programmes radio interactifs ont été organisés ; un solide réseau de partage d'informations et de formation a été mis en place dans le centre du Mali, à l'intention des médias et des stations de radio locales ; et la coopération avec les médias locaux, les journalistes maliens et les associations de la société civile a été renforcée afin de promouvoir la paix et le dialogue entre les différents groupes ethniques.

93. Dans le cadre de l'application de sa stratégie de communication de crise, la MINUSMA continue de diffuser régulièrement des messages de prévention pour réduire les risques de propagation de la COVID-19.

## **XIII. Capacités de la Mission**

### **A. Militaires**

94. Au 14 septembre, 93,6 % de l'effectif autorisé de 13 289 membres était déployés, soit 12 438 personnes, dont 33 observateurs militaires, 445 officiers d'état-major et 11 960 membres des contingents. Les femmes représentaient 3,6 % du personnel militaire.

### **B. Police**

95. Au 14 septembre, 1 712 policiers, soit 89,1 % de l'effectif autorisé de 1 920 membres, étaient déployés, dont 266 à titre individuel et 1 446 au sein d'unités de police constituées. Les femmes représentaient 11,9 % du personnel de police.

## C. Personnel civil

96. Au 14 septembre, 90 % de l'ensemble du personnel civil de la MINUSMA était déployé, notamment 94 % des membres du personnel recruté sur le plan international (26 % de femmes), 81 % des Volontaires des Nations Unis (30 % de femmes) et 89 % des membres du personnel recruté sur le plan national (16 % de femmes).

## D. Mise en œuvre du plan d'adaptation

97. La pandémie de COVID-19, suivie de la crise politique actuelle, a ralenti la mise en œuvre du plan d'adaptation, notamment en retardant les projets d'infrastructure pour l'extension des camps. La Mission s'est efforcée d'atténuer ces difficultés et de poursuivre la mise en œuvre de son plan d'adaptation.

98. La MINUSMA a entrepris de regrouper différents contingents pour préparer la transformation des unités et l'apport de nouvelles capacités. En juillet, la majorité d'une compagnie d'infanterie mécanisée et d'une unité de défense des bases ont été transférées de Tombouctou à Mopti pour assurer, entre autres, la protection des travaux de construction pour l'extension des locaux de la Mission. Les unités d'hélicoptères d'attaque ont été regroupées à Tombouctou et seront transformées en une seule unité avant la fin de l'année. En raison des restrictions imposées à la constitution et au déploiement des forces du fait de la COVID-19, la MINUSMA examine comment réorienter les capacités disponibles pour obtenir un impact opérationnel maximal.

99. Dans le cadre du plan d'adaptation, l'opération Mangouste a été conçue pour envoyer des unités mobiles chargées d'assurer une protection dans les zones du Mali où la MINUSMA n'a pas d'opérations. Au cours de la première phase, du 2 au 5 juin, les forces spéciales se sont déployées de Tombouctou à Mopti et ont mené deux missions, ce qui a permis d'améliorer la coordination en temps réel entre le quartier général de la mission, le bureau régional de Mopti et les éléments de la Force sur le terrain, et de mieux synchroniser les moyens aériens de la Mission, les équipes de neutralisation des explosifs et munitions, les autres troupes au sol et une section d'intervention rapide.

100. La police de la MINUSMA a continué de préparer le déploiement à Mopti des 120 membres restants de l'unité de police constituée égyptienne, retardé par les restrictions imposées par la COVID-19.

101. La capacité d'absorption des camps de la MINUSMA et l'acquisition de terrains par la Mission sont parmi les conditions requises pour une mise en œuvre réussie et dans les délais du plan d'adaptation. L'attribution d'un terrain à Mopti avait été initialement approuvée, mais des modifications importantes du plan ont été demandées par la suite et la Mission devra donc trouver une solution de rechange pour procéder à l'expansion prévue. À Kidal, le Gouvernement examine la demande de la Mission concernant l'obtention de terrains supplémentaires destinés à accueillir les unités d'aviation supplémentaires qui seront déployées dans le cadre du plan d'adaptation.

## E. Mesures visant à optimiser les résultats

102. La mise en service du Système complet d'évaluation de la performance s'est poursuivie, celui-ci ayant été adapté pour tenir compte des changements que le Conseil de sécurité a apportés au mandat de la Mission dans sa résolution 2531 (2020).

103. Compte tenu des mesures de distanciation physique, du fait que la relève des contingents a été perturbée et de la fermeture des frontières, la Mission n'a pas pu fonctionner comme d'habitude et a dû faire preuve de souplesse et réorienter certaines de ses ressources à l'appui de la réponse du Gouvernement malien face à la COVID-19.

104. Les autorités maliennes et l'ONU ont collaboré étroitement pour faire face à la crise. Les autorités ont fourni des tests et des soins médicaux au personnel des Nations unies atteint de la COVID-19, tandis que l'ONU a transporté du matériel lié à la COVID-19 pour le Gouvernement, fait don aux populations vulnérables de kits de prévention contre la COVID-19 et organisé des sessions de sensibilisation.

105. Du fait des restrictions de voyage liées à la COVID-19, la Mission a dû reporter l'évaluation de 10 unités. La force a repris les évaluations en septembre après avoir mis en service un système permettant de les mener à distance. La composante Police, qui s'appuie sur le personnel des régions pour évaluer les performances, a évalué neuf unités de police constituées. Bien que les notes aient été satisfaisantes, il a été indiqué que la collecte d'informations et les résultats avaient souffert de la réduction des patrouilles et des échanges avec les populations du fait des mesures de prévention liées à la COVID-19. Des véhicules blindés de transport de troupes inutilisables ont été recensés dans quatre unités et trois unités ont reçu des recommandations sur la manière d'améliorer les moyens de défense des camps.

## F. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

106. À la suite des événements du 18 août, la MINUSMA a rapidement activé son mécanisme d'intervention en cas de crise ; elle a revu et mis à jour ses plans d'urgence et de sécurité et procédé à des exercices.

107. L'amélioration des systèmes de surveillance des périmètres s'est poursuivie à Kidal et Mopti, après l'achèvement des travaux à Gao et Tombouctou. Des systèmes de diffusion audio ont été installés à Goundam et la Mission a commencé à planifier l'installation de nouveaux systèmes de contrôle de l'accès à tous les locaux.

108. Dans le cadre de sa réponse face à la COVID-19, la Mission a soumis tous ceux qui souhaitaient accéder à ses locaux à des contrôles médicaux plus rigoureux, installé des caméras de détection thermique à Bamako et décontaminé systématiquement les camps des Nations Unies. Afin de soutenir les efforts des autorités maliennes visant à endiguer la maladie, elle a également aidé à décontaminer les principaux marchés, les centres médicaux et l'aéroport de Bamako.

109. La relève du personnel en uniforme de la MINUSMA a partiellement repris le 1<sup>er</sup> juillet. Les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sont tenus de respecter des conditions strictes, notamment une formation sur la COVID-19 avant le déploiement et une quarantaine de 14 jours dans le pays d'origine, le respect des règlements de quarantaine de la Mission pendant le déploiement, le respect des mesures de distanciation physique et l'utilisation d'équipements de protection individuelle pour réduire la propagation du virus.

110. Au 24 septembre, 354 membres du personnel de la MINUSMA et 11 membres de l'équipe de pays des Nations Unies avaient obtenu un résultat positif au test de la COVID-19, 351 se sont rétablis, un affiche toujours des symptômes et deux sont décédés.

## **G. Déontologie et discipline**

111. S’agissant de l’exploitation et des atteintes sexuelles, une allégation a été enregistrée au cours de la période considérée. La MINUSMA a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de prévention des comportements répréhensibles, en particulier des cas d’exploitation et d’atteintes sexuelles, en formant 808 membres du personnel civil et en uniforme et en gérant les risques par des mesures d’atténuation. Les activités de formation et de sensibilisation ont été menées dans le strict respect des mesures de lutte contre la COVID-19 en utilisant des moyens de substitution technologiques.

## **H. Questions environnementales**

112. Les préparatifs se sont poursuivis pour la mise en œuvre d’un projet pilote de stockage de l’énergie solaire sous forme liquide visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

## **XIV. Observations**

113. Je suis profondément préoccupé par les conséquences du coup d’État du 18 août au Mali qui a conduit à la démission du Président, Ibrahim Boubacar Keïta, et à la dissolution du parlement. Je condamne fermement l’ingérence des militaires dans la vie politique. Je réitère mon appel en faveur d’un retour rapide à l’ordre constitutionnel. Je constate que ces événements ont été en grande partie non violents et dénotaient l’existence de griefs tenant à la corruption, à l’aggravation de l’insécurité, au manque de participation à la vie politique et aux promesses non tenues d’amélioration sociale et économique de la vie du peuple malien.

114. Le vide politique est très préoccupant, car il risque de retarder la mise en œuvre de l’Accord et du programme de réformes, qui s’était déjà beaucoup ralenti au cours des mois précédents.

115. J’invite donc instamment toutes les parties prenantes maliennes à œuvrer ensemble, dans un esprit de compromis, à l’instauration des conditions nécessaires à une transition consensuelle et inclusive. Il importe qu’il y ait un plan pragmatique garantissant la continuité de l’État et instaurant les conditions de base aux fins de la mise en place d’institutions démocratiques plus fortes, de règles du jeu équitables pour les élections nationales et du rétablissement complet de l’ordre constitutionnel. Cela passe par la mise en place d’un processus inclusif auquel participent les dirigeants politiques, l’armée, les syndicats, la société civile et les organisations de femmes et de jeunes. L’ONU est prête à accompagner les Maliens dans cette entreprise difficile.

116. Dans le cadre de la transition, les parties prenantes maliennes doivent de toute urgence déterminer les solutions qui aideront à éviter que le dialogue ne continue de se rompre et la confiance de s’effriter, de sorte que l’on puisse assoir solidement les bases d’une vie démocratique et récolter les dividendes de la paix pour le peuple malien. Je demande aux acteurs régionaux et internationaux de continuer de s’investir en faveur du Mali, pendant cette période de transition délicate. Je remercie la CEDEAO, l’Union africaine et les autres partenaires de l’action qu’ils mènent pour que les parties prenantes maliennes jettent les fondements d’un pays plus stable et plus pacifique.

117. L’Accord reste le cadre pertinent pour les réformes institutionnelles nécessaires et urgentes ; le mettre en œuvre doit rester la priorité. Il n’y a pas d’autre solution. Je

demande aux autorités de transition de prendre en main l'application de cet accord et aux parties qui l'ont signé de renouveler leur engagement à prendre des mesures concrètes en vue de progrès mesurables. Il faut redoubler d'efforts pour que les unités reconstituées redéployées puissent jouer leur rôle et contribuer plus efficacement aux dispositifs de sécurité dans le nord du Mali, en particulier à Kidal, et faciliter le retour de l'État. Tout nouveau retard risque de mettre en péril des progrès durement obtenus.

118. Le temps presse car les conditions de sécurité, la situation humanitaire et celle des droits humains continuent de se détériorer, les activités des groupes terroristes redoublant dans le centre et le nord du Mali. Je condamne fermement les attaques des groupes extrémistes contre les civils, les travailleurs humanitaires, les Forces de défense et de sécurité maliennes et la MINUSMA. Je demande aux autorités nationales de prendre rapidement des mesures pour enquêter sur ces affaires et traduire les auteurs en justice.

119. La lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et les attaques asymétriques doit rester une priorité. Je compte sur le soutien continu des forces internationales, des partenaires de développement et des partenaires humanitaires, qui collaborent étroitement avec les autorités nationales pour ne pas perdre de terrain au profit des extrémistes. Il faut que la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel continue de recevoir l'assistance dont elle a besoin pour mener à bien les tâches qui lui ont été confiées. La Mission poursuivra son action globale de protection des civils dans le centre du pays, notamment en apportant un soutien aux Forces de défense et de sécurité maliennes, dans le plein respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de la personne. À cette fin, j'invite les États Membres à accélérer l'appui aux efforts de protection et d'adaptation de la MINUSMA.

120. Je suis profondément préoccupé par l'augmentation du nombre de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits enregistrée ces derniers mois, en particulier celles qui touchent les enfants et les femmes, actes que j'ai condamnés à plusieurs reprises. Je demande aux autorités maliennes d'enquêter rapidement sur les violations des droits humains qui ont eu lieu dans le nord et dans le centre du pays ainsi que sur celles signalées dans le contexte de la crise post-électorale, et d'en poursuivre les auteurs. L'impunité alimente le cycle de la violence et sape la confiance dans le contrat social entre le Gouvernement et la population. Il faut y mettre un terme. J'exalte toutes les parties prenantes maliennes à accorder la plus grande attention à la lutte contre l'impunité dans le plan de transition et dans les priorités du Gouvernement après la transition.

121. Par ailleurs, je suis préoccupé par la situation humanitaire, qui est le produit des crises multiformes et multidimensionnelles auxquelles le Mali est confronté et qui est maintenant aggravée par la pandémie de maladie à coronavirus. Je félicite les partenaires bilatéraux et multilatéraux d'avoir intensifié leurs efforts pour faire face aux besoins humanitaires. Du fait de la pandémie, de la détérioration des conditions de sécurité et du contexte politique tendu, l'aide aux populations vulnérables (les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées en particulier), doit rester sans entrave et à la mesure de leurs besoins.

122. Enfin, je tiens à remercier mon représentant spécial, Mahamat Saleh Annadif, qui fait un travail remarquable, et tous les membres du personnel des Nations Unies – civils et personnel en tenue – pour les efforts qu'ils consentent inlassablement, dans un contexte politique et humanitaire et dans des conditions de sécurité particulièrement difficiles. Je suis également très reconnaissant aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, aux partenaires bilatéraux, régionaux et multilatéraux et aux organisations non gouvernementales pour le soutien continu qu'ils apportent au Mali.

## Annexe I

### Effectifs militaires et effectifs de police de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali au 14 septembre 2020

Pays	Composante militaire						Police					
	Experts, officiers d'état-major et membres des contingents			Policiers hors unités constituées			Unités de police constituée			Total (composante Police)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Allemagne	342	20	362	3	5	8	—	—	—	3	5	8
Arménie	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Australie	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autriche	2	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bangladesh	1 313	15	1 328	1	—	1	237	43	280	238	43	281
Belgique	33	5	38	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bénin	240	17	257	12	1	13	133	5	138	145	6	151
Bhoutan	5	—	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bosnie-Herzégovine	1	1	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Burkina Faso	1054	35	1 089	22	13	35	130	10	140	152	23	175
Burundi	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cambodge	310	25	335	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cameroun	1	1	2	10	3	13	—	—	—	10	3	13
Canada	2	2	4	3	4	7	—	—	—	3	4	7
Chine	410	16	426	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Côte d'Ivoire	556	8	564	6	10	16	—	—	—	6	10	16
Danemark	9	—	9	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Égypte	1 062	2	1 064	—	—	—	148	10	158	148	10	158
El Salvador	189	16	205	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Espagne	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Estonie	3	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—
États-Unis d'Amérique	8 1	9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Éthiopie	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Finlande	3	1	4	1	1	2	—	—	—	1	1	2
France	22	2	24	8	1	9	—	—	—	8	1	9
Gambie	3	2	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ghana	133	19	152	3	0	3	—	—	—	3	0	3
Guatemala	2	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Guinée	833	30	863	5	3	8	—	—	—	5	3	8
Indonésie	5	—	5	4	1	5	—	—	—	4	1	5
Iran (République islamique d')	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Irlande	11	—	11	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Italie	1	1	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Jordanie	80	—	80	7	0	7	—	—	—	7	0	7

Pays	Composante militaire						Police					
	Experts, officiers d'état-major et membres des contingents			Policiers hors unités constituées			Unités de police constituée			Total (composante Police)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Kenya	11	—	11	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lettonie	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Libéria	102	15	117	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lituanie	33	2	35	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Luxembourg	2	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Madagascar	—	—	—	2	0	2	—	—	—	2	0	2
Mauritanie	7	—	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mexique	1	1	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Népal	150	3	153	0	1	1	—	—	—	0	1	1
Niger	857	12	869	22	11	33	—	—	—	22	11	33
Nigéria	74	8	82	0	1	1	101	39	140	102	40	142
Norvège	10	2	12	2	2	4	—	—	—	2	2	4
Pakistan	140	—	140	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	5	5	2	1	3	—	—	—	—	2	1	3
Portugal	56	5	61	2	1	3	—	—	—	2	1	3
Tchéquie	1	1	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Roumanie	117	6	123	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2	1	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sénégal	959	40	999	12	6	18	284	29	313	296	35	331
Sierra Leone	21	4	25	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sri Lanka	249	—	249	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suède	153	35	188	1	1	2	—	—	—	1	1	2
Suisse	4	—	4	3	2	5	—	—	—	3	2	5
Tchad	1 415	41	1 456	9	1	10	—	—	—	9	1	10
Togo	887	49	936	26	5	31	258	19	277	284	24	308
Tunisie	80	5	85	25	1	26	—	—	—	25	1	26
Turquie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ukraine	11	2	13	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>11 987</b>	<b>451</b>	<b>12 438</b>	<b>191</b>	<b>75</b>	<b>266</b>	<b>1291</b>	<b>155</b>	<b>1446</b>	<b>1482</b>	<b>230</b>	<b>1712</b>

## Annexe II

### Carte

